

Séance du jeudi 15 juin 2023

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Aurélie Meylan

A 19h00 précises, la **Présidente** salue chaleureusement **Monsieur le Syndic Eric Küng, Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

La **Présidente** procède à l'appel. **Sur 69 membres convoqués, 16 sont absents, 53 sont présents.** L'appel étant clôturé, elle passe la parole à la scrutatrice, Madame **Huonder Berthoud Monica**, qui annonce les conseillères/conseillers excusés.

Le quorum étant atteint, la **Présidente** ouvre avec plaisir la 15^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 9^{ème} de l'année politique 2022-2023.

La **Présidente** implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Elle adresse une bienvenue particulière au public nombreux ce soir et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Elle remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle et, plus particulièrement, pour la gestion de la recharge du vote électronique. Elle souhaite aussi la bienvenue à Florie Leka, secrétaire suppléante et la remercie pour son travail.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023

Le procès-verbal ayant été joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture. Il y'a une proposition de modification. A la page 230, c'est bien le PSIP et non le PLR pour la nomination. La **Présidente** demande s'il y'a d'autres modifications ou des questions.

La **Conseillère Catarina Pina** relève que c'est elle qui avait répondu au **Conseiller Michael Marguet** lors du dernier Conseil et non la **Conseillère Catia Perreira** (page 239 du PV).

Par vote électronique, le procès-verbal est accepté à une large majorité avec les corrections apportées.

La **Présidente** adresse ses vifs remerciements à **Evelyne Garrido**, secrétaire du Conseil, pour la qualité de son travail.

Point b : Correspondances :

A ce jour, 5 correspondances sont parvenues au Bureau du Conseil. La **Présidente** en donne lecture par date de réception :

- La 1^{ère} est celle de la cheffe de groupe du PSIP Mme Catarina Pina datant du 31 mai 2023, annexe 1.
- La 2^{ème} est celle de la cheffe de groupe du PSIP Mme Catarina Pina datant du 31 mai 2023, annexe 2.
- La 3^{ème} est celle la **Conseillère Almeida Silva Godinho** datant du 1^{er} juin 2023, annexe 3.
- La 4^{ème} est celle du **Conseiller Philippe Savary** datant du 5 juin 2023, annexe 4.
- La 5^{ème} est celle de la cheffe de groupe du PSIP Mme Catarina Pina datant du 6 juin 2023, annexe 5.

Point c : Assermentation de Monsieur Roberto Malbran (PSIP) en remplacement de Madame Carina de Almeida Silva Godinho, démissionnaire

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Catarina Pina** pour la présentation de son candidat. Le **Conseiller Roberto Malbran** a 37 ans. Né à Payerne, marié, père de 2 enfants, il a suivi toutes ses écoles à Payerne. D'origine chilienne, il a une formation en qualité d'agent d'exploitation. Actuellement, il est employé communal au secteur du domaine public de la commune.

La Présidente prie le candidat de s'avancer et demande à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation. Il jure fidélité au sermon prononcé en levant la main droite et en répondant « je le promets ». La Présidente lui souhaite beaucoup de plaisir dans son mandat. La Présidente lui remet symboliquement la zapette.

Le quorum étant modifié, La Présidente demande de procéder au second appel. Sur 70 convoqués, 54 membres sont présents.

Point d : Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de Madame Carole Marmy (PSIP), démissionnaire

La Présidente donne la parole à la **Conseillère Catarina Pina** pour présenter sa candidate. Elle propose la **Conseillère Laura Macchia**.

La Présidente cite l'article 57 alinéa 2 sur la loi des communes. « Sur proposition du président, la nomination des délégués peut avoir lieu à main levée lorsque le nombre de candidat ne dépasse pas le nombre de personne à élire ».

Par vote électronique, la **Conseillère Laura Macchia** est élue à l'unanimité.

Point e : Nomination d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur Philippe Savary (PSIP), démissionnaire

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Catarina Pina**, pour qu'elle présente sa candidate la **Conseillère Catia Pires Viera** en tant que membre de la commission.

A nouveau l'application de l'article 57 alinéa 2 de la loi sur les communes est appliqué.

Par vote électronique, Madame **Catia Pires Viera** est élue à l'unanimité. Etant excusée, elle a confirmé son acceptation au préalable.

Point f : Communications de la Municipalité

Aucunes communications sont parvenues au Conseil à ce jour. La Présidente demande si Monsieur le Syndic ou les membres de la Municipalité ont des communications.

Le Municipal Nicolas Schmid s'est exprimé en ces termes : *« on avait expliqué vouloir donner des informations concernant les réductions d'utilisation d'énergie électrique notamment en relation avec le chauffage d'ici le conseil de ce jour. Nous n'avons pas eu malheureusement de retours concernant l'éclairage public. Il manque encore cet élément pour faire une communication globale sur les diminutions et les économies d'énergie qui ont été faites durant l'hiver. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons cette information avec une communication complète ».*

Le Syndic Eric Küng informe que le préavis relatif aux délais des motions sera déposé pour la séance du Conseil communal de septembre 2023 avec un point de situation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à l'ordre du jour.

Ordre du Jour :

Le Conseiller Lionel Voinçon propose qu'il ne soit donné que la lecture des conclusions pour les préavis de ce jour selon l'article 87 du règlement du conseil communal. **La Présidente** relève que selon cet article, la dispense des lectures des rapports peut être admise si les pièces ont été communiqués cinq jours auparavant. Ceci est manifestement le cas. **La Présidente** soumet l'objet au vote.

Par vote électronique, la lecture des conclusions est acceptée par 46 oui, 6 non et 1 abstention.

La Présidente adresse les excuses du bureau car elle constate qu'en ce moment seuls les numéros s'affichent. Malheureusement, les noms des conseillères et conseillers ne sont pas visibles. Elle se renseignera auprès du fournisseur des zapettes quelles sont les raisons de cela.

Point 1: Rapport de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales suivantes :

Dans la mesure où ces objets n'appellent pas de votation et que le rapport est parvenu à chaque membre du conseil par écrit, **la Présidente** propose de ne pas en donner lecture. **La Présidente** ouvre la parole sur chacun de ces rapports, elle propose de demander la parole lorsque l'association est citée.

Rapport Entente intercommunale Payerne-Montagny :

Le Conseiller Christian Gauthier est surpris d'apprendre que la Municipalité souhaite quitter l'Entente. Il ne voit pas la plus-value et quels sont les avantages pour la Ville de Payerne. Il est prêt à entendre les arguments mais il sera difficile de le convaincre. *« Est-ce que cette décision va être soumise au Conseil Communal ? »*

Le Municipal Jacques Henchoz a répondu en ces termes : *« Déjà en premier lieu pour quelle raison, je vous réponds : en discutant à la Municipalité, nous sommes trois représentants à l'Entente, dont notre Syndic qui préside, ma collègue Madame Picinali et moi également. Comme j'ai les eaux dans mon dicastère, mes collègues m'ont permis de répondre. Or, il est clair et stipulé dans la dernière phrase du rapport annexé à la convocation du jour qu'une fois les conditions de sortie réglées ; c'est-à-dire « rachat des parts de Payerne par Montagny », le projet sera soumis au Conseil communal pour une validation. Donc, j'ai répondu à votre question finale. Quant à la première partie de votre question, comme vous l'avez remarqué notamment en lisant la page 64 du rapport de gestion et le rapport sur l'Entente, l'eau que*

nous prélevons là-bas diminue d'année en année. De plus, nous avons d'autres rénovations coûteuses notamment pour les mises aux normes. Nous avons donc décidé vu que la convention arrive à échéance et pour respecter les délais d'avancer le départ. Mais celui-ci est en train d'être évalué, calculé, analysé pour que nous ayons des possibilités de répondre à toute vos questions, mais aussi pour vous donner des documents clairs et précis. Merci. »

Le Conseiller Roland Bucher est surpris car l'eau va se rarifier partout. Dans le cadre de la convention un approvisionnement, certes minime, peut servir de soupape de secours. Il n'est pas très optimiste vu l'approvisionnement actuel de la Ville. Certes, dans les rapports il est fait mention d'études pour rechercher des solutions. Mais actuellement, il n'y a pas de solution de secours. En conséquence, il n'est également pas favorable à la sortie de l'Entente.

Le Municipal Jacques Henchoz s'est exprimé ainsi : *« Je comprends vos remarques. D'abord, n'allons pas plus vite que la fanfare. Nous ferons le débat au Conseil communal alors que cet objet sera réellement porté à l'ordre du jour. Mais je peux vous rassurer. Actuellement, c'est vrai ! Il y a des forages faits dans la région de Fétigny. Nous sommes en pourparlers avec le réseau de Romont dont Grandvillars-Charmey. Comme cela a été dit dans la presse, nous sommes aussi en contact avec l'ABV, association région Saint-Aubin-Vully. Rassurez-vous le moment venu vous aurez toutes ces informations. Mais aussi la sortie de l'Entente permettra de choisir une date. On ne va pas tourner le bouton en disant qu'il n'y a plus du tout d'eau qui arrive. Du reste, la conduite ne sera pas démontée, je peux déjà vous informer de cette situation »*

La parole n'est plus demandée.

Point 2 : Rapport du délégué du Conseil communal à la Commission culturelle

Dans la mesure que cet objet n'appelle pas de votation et que ce rapport a été transmis par écrit, la **Présidente** propose de ne pas en donner lecture. Les annexes des comptes ont été envoyé par mail aux membres de l'assemblée avec la convocation et un exemplaire papier se trouve à disposition dans la salle du tribunal.

Le Conseiller Alexandre Godel relève que dans le rapport de la commission culturelle, il est fait mention d'un soutien financier de Frs 13'000.- pour le Red Pigs Festival alors que dans les comptes, il a lu Frs 10'000.- de dépenses. Il demande la confirmation de l'exactitude de ces chiffres.

Le Municipal Edouard Noverraz a répondu : *« Merci pour votre question. Il y a jusqu'à Frs 13'000.- qui peuvent être versés par année sur Frs 35'000.- attribués pour le Red Pigs. Frs 10'000.- Frs sont versés d'office et en cas de déficit ou autres, Frs 3'000.- supplémentaires sont versés. Pour information en 2020, le Festival n'a pas eu lieu. Il y a eu Frs 15'000.- qui ont été donné et visibles dans la comptabilité 2020/2021. Il s'agissait de Frs 10'000.- Frs de base ; plus un solde. Par contre, si vous voulez parler de coquilles, il faut savoir que les subventions de Frs 35'000.- ne sont pas forcément versées un jour précis dans l'année. En 2019, le versement a eu lieu le 11 décembre ; en 2020, le 7 juillet ; en 2021, le 25 mars ; en 2022, le 30 juin. Or, vous avez vu dans la comptabilité de 2022, les soldes BCV sont justes car ils affichent un solde de 34'404.99 Frs au 29 juin 2022. Au 1^{er} juillet, le solde s'élève 69'404.99 Frs. En conséquence, la différence sont les subventions 35'000.- Frs. »*

La Présidente remercie le **Conseiller Logan Duc** pour son rapport.

La parole n'est plus demandée.

Point 3 : Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2022 ;

Madame la Présidente appelle le **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion durant l'année 2022, la commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2022 ainsi que sur la réponse du 8 juin 2023 de la Municipalité sur le personnel communal.

Le Conseiller Roland Bucher soulève la qualité du rapport de la commission de gestion. Concernant la STEP régionale, il est officiellement communiqué qu'elle devrait être en fonction en 2026/2027. Toutefois, des oppositions risquent de retarder le projet. Il souhaite savoir dans quelle mesure le projet pourrait être retardé et l'état du projet à l'heure actuelle.

Le Municipal Jacques Henchoz s'est exprimé en ces termes : *« c'est moi qui réponds parce qu'on est dans l'eau et ça reste chez Henchoz ! Nous sortons avec ma collègue Monique Picinali du CODIR de la STEP de l'EPARSE. Oui, nous sommes comme vous ! Cette situation nous inquiète. Actuellement 16 communes et plus de 25'000 habitants sont dans l'attente de la rapidité avec laquelle les services de l'Etat vont nous répondre. Nous utilisons tout ce qui est possible et nos moyens pour accélérer les choses mais là aussi nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. »*

Le Conseiller Christian Gauthier fait référence à la page 30 du rapport de gestion concernant la ligne de bus. Il est indiqué que le taux de couverture est passé de 8 % en 2021 à 12,5 % pour 2022. *« Quel est l'objectif de la Municipalité du taux couverture à atteindre pour cette ligne de bus et quel est le taux de couverture minimum pour ouvrir une nouvelle ligne de bus ? »*

Le Municipal Jacques Henchoz indique que des informations au sujet de la ligne de bus se trouvent en page 60 et 61 du rapport de gestion, en pages 30 et 31 du rapport de la COGES et à la page 28 du préavis 06/2023. Il précise que ce n'est pas le taux d'occupation du bus qui sera déterminant pour l'ouverture d'une deuxième ligne. C'est l'aménagement du territoire, la mobilité, l'écologie et d'autres différents facteurs qui détermineront la suite. Pour l'heure et en conclusion, la Municipalité est satisfaite de l'évolution de l'utilisation de la ligne.

Le Conseiller Roland Bucher est interpellé au sujet de la promotion économique, dans le cadre du nouvel accord qui a été fait pour trois ans, pour la nouvelle organisation de l'Office du tourisme d'Estavayer-le-Lac/Payerne et Région. Il semble que le nom ne soit pas conservé. Cela a pour conséquence une visibilité encore amoindrie. Il est aussi surpris par le fait que la totalité des taxes de séjour reviennent toujours à cet office étant donné que dans l'accord qui a été signé, il n'y a plus d'autre promotion que pour le site historique de Payerne.

Le Municipal Nicolas Schmid remercie le **Conseiller Roland Bucher** pour sa question. Ce nouveau contrat de partenariat permet de garder un lien avec les institutions touristiques telles que les offices de Fribourg et Région, Jura et Trois-Lacs, et les offices du tourisme dans le canton de Vaud. La promotion ne peut être assurée uniquement par l'organisme de l'Abbatiale et du musée. Le lien avec les offices du tourisme est utile pour les aspects médiatiques et les voyages de presse ce qui permet de promouvoir les produits touristiques à plus grande échelle. Ainsi, l'Abbatiale et les autres sites touristiques de la région seront mis en valeur. Le montant de la participation a été recalibrée afin de mieux correspondre aux attentes. Elle s'élève à Frs 40'000.- environ. Elle s'élevait précédemment à Frs 270'000.-. Les taxes de séjour encaissées directement par l'Office du tourisme sont de Frs 8'000.- et Frs

12'000.- selon le nombre de nuitées. L'Office du tourisme connaît les prestataires pour la récupération des taxes de séjour. Si la commune devait s'en charger, la mise en place administrative coûterait quasiment l'équivalent du montant qu'elle récupérerait en heures de travail. Le choix a été mûrement étudié et le constat a été qu'il était rentable de laisser l'Office du tourisme gérer cet élément avec les connaissances professionnelles requises. Le montant de la participation est correct par rapport aux prestations en retour.

Le Conseiller Adrian Kocher, au sujet de la sécurité informatique, était ravi de lire que la commune avait pris et continue de prendre des mesures d'organisation technique. Cependant, le comportement humain est essentiel dans ce domaine. Dans le rapport de l'année dernière, il était mentionné que la commune avait fait un test comportemental des collaboratrices/collaborateurs avaient un faux phishing. Le résultat avait été excellent. *« Est-ce que la commune a refait un test de faux phishing ? si oui, à quel rythme et quels étaient les résultats ? si non, pourquoi et que compte-t-elle mettre en place pour la suite ? »*

Le Syndic Eric Küng a répondu que la commune est très soucieuse de sa sécurité informatique. L'administration communale, pour le moment, n'a pas fait l'objet d'attaques virulentes. Dans les journaux, il est régulièrement fait mention d'attaques subies sur d'autres communes. Un phishing avait été fait l'année passée dans les services. Entre-temps, des procédures pour aider les collaboratrices/collaborateurs à avoir les bons réflexes seront mises en place. En priorité, une double authentification a été instaurée afin d'éviter le hacking. La commune va continuer dans ce sens-là. Un nouvel essai de phishing sera fait l'année prochaine afin de tester si les collaboratrices/collaborateurs ont toujours les bons réflexes.

Le Conseiller Adrian Kocher est inquiet par rapport au rythme car il y a un turnover important. Le facteur humain est essentiel. Il encourage vivement la commune à renforcer ces tests-là pour pouvoir accompagner le personnel.

Le Syndic Eric Küng a pris note de la demande et annonce qu'un test sera fait dans le courant de l'automne.

Le Conseiller Christian Gauthier se réfère à la page 34 du rapport gestion. Il est indiqué que certains investissements se sont avérés inutiles voire inadaptés. *« Quelles sont ses investissements inutiles qui ont été déjà construits et quel est le montant de ses pertes d'investissement ? »*

Le Syndic Eric Küng répond qu'il s'agit d'un hangar à véhicules. Il semblait indispensable à l'époque. Or il est constaté à ce jour que ce n'est pas une bonne solution et la Municipalité souhaite l'intégrer dans une nouvelle construction. Le déplacement et le stockage ont été payés. Cette halle coûte environs Frs 12'000.- par année. Un acquéreur est recherché. Le dégivrage est toujours d'actualité. Toutefois, il est bloqué à cause des compensations écologiques.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan explique que lors de la séance de la commission de gestion, il a été communiqué que la répartition des parcelles allaient encore changer et que certaines routes, chemins, barrières allaient être transformés voire démolis. Ce point figure dans le rapport de la sous-commission numéro 2.

Le Syndic Eric Küng confirme que c'est exact. Le « master plan » va indiquer ce qui va être modifié. Il y aura des modifications de parcelles et des aménagements à faire. Des éléments vont peut-être disparaître ou être déplacés.

Le Conseiller Roland Bucher s'est exprimé en ces termes concernant le point 3.9 de la sous-commission. Qualité du préavis. *« En réponse à la question : comment pensez-vous remédier à cet état des faits ? La réponse de la Municipalité est la suivante : les amendements soumis par le législatif sont souvent liés à des formulations qui, sur le fond, ne modifient pas les conclusions. La proposition d'amendements pour des raisons de clarification de la part du Conseil communal, est un droit que chaque membre du Législatif peut exercer. Quand j'ai lu ça je suis devenu tellement rouge. Honnêtement une réponse de cette manière-là est inadmissible. Il y a certaines fois des amendements qui ont été fait pour améliorer la compréhension. Mais on a aussi fait des amendements car les conclusions étaient fausses ou manquantes. Donner une réponse comme ça est inadmissible. Après par rapport à ça, la commission de gestion a soulevé qu'il y aurait une nouvelle réorganisation. Ce qui m'inquiète beaucoup ; c'est que je crois savoir que le secrétariat sera centralisé. Il y'aura qu'un secrétariat pour toute la commune ce qu'il veut aussi dire que les personnes qui sont là devront faire autant des courriers pour les services techniques, des courriers pour les RH, des courriers pour l'Administration Fédérale et honnêtement dans certains domaines il y a des spécificités qui sont difficiles à comprendre pour quelqu'un qui n'a jamais travaillé dans le domaine. Vous ne pouvez pas demander à quelqu'un de faire un rapport scientifique s'il a fait des études de philosophie. Merci. »*

Le Conseiller Christian Gauthier se réfère au rapport de gestion, page 37. « La Municipalité remarque que certains retards ont été pris par le Conseil Communal lors du traitement des préavis et le rendu de leurs rapports ». Il n'est pas sûr d'avoir bien compris la remarque de la Municipalité à ce sujet qui concerne, sauf erreur de sa part, l'article 51 du règlement du Conseil communal. *« Est-ce que la Municipalité peut préciser la teneur de cette remarque ? »*

Le Syndic Eric Küng explique que lorsque le préavis est présenté, la commission concernée doit rapporter le rapport dans la séance suivante.

Le Conseiller Christian Gauthier cite l'article 51. *« En règle générale, la commission rapporte à la prochaine séance du conseil qui suit le dépôt de son rapport ». Quand on parle de son rapport ; je comprends le rapport de la commission pas le rapport de la Municipalité. Ce n'est pas très clair. »*

Le Syndic Eric Küng a répondu : « Alors oui. C'est le rapport de la commission. On part du principe que *la commission doit rapporter pour le conseil suivant ; on espère.* »

La Conseillère Estelle Babey Martin se réfère à la page 45 du rapport de gestion le préavis 6/2020. Il n'est pas bouclé. *« Est-ce que la sonorisation pour Frs 25'000.- avait été achetée ? Si oui, pourquoi les utilisateurs de l'Abbatiale doivent-ils en louer une ? Si non, pourquoi elle n'a pas été achetée ? »*

Le Municipal Nicolas Schmid confirme que la sonorisation a été achetée. Elle permet de faire des évènements simples. Les jours où il y a des évènements plus complexes avec plus de monde, des relais sont nécessaires car il y a un certain écho qui est très marqué. Or, ces relais n'étaient pas compris dans l'achat de Frs 25'000.-. À l'heure actuelle, cela pose un problème évident en termes de compréhension quand il y a des manifestations. Certains organisateurs n'ont pas les moyens pour prendre en charge ce supplément. Une étude sonore est en cours pour voir comment cette situation peut être améliorée afin que les discours soient compréhensibles dans l'Abbatiale. En temps voulu, la Municipalité proposera de nouvelles solutions et un budget si nécessaire.

Le Conseiller Roland Bucher intervient concernant le point 4.7, sous-commissions 3, location des locaux. L'année précédente, il était déjà intervenu sur ce sujet. Il est écrit dans le rapport que *« La Municipalité répète que le processus de réservation a été optimisé et le secrétariat des services techniques formé à la réservation. Il faut enfin relever que la grande majorité des réservations s'opère en ligne ou par courriel et se déroule de manière optimale. »* Malheureusement au début de cette année, il y a eu un dysfonctionnement. Alors il souhaite qu'un effort supplémentaire soit fait sur ce service. Il semble que la réservation en ligne ne soit toujours pas très aisée.

Le Municipal Nicolas Schmid aurait été déçu si cette question n'avait pas été posée au vu du rapport de la commission de gestion. L'administration travaille quotidiennement pour optimiser ce processus et lisser un maximum les incompréhensions, les problèmes de disponibilité, de gouvernance, de remplacement quand la personne n'est pas disponible. C'est un processus qui prend un peu de temps. Il peut regarder la répartition entre le nombre de réservations annuelles en ligne et par voie de guichet ainsi que les problématiques annoncées. Il reviendra avec des précisions.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan précise : *« nous votons aujourd'hui sur la gestion 2022. Que la COGES vous propose, comme dit dans les conclusions de son rapport, d'accepter.*

Les questions posées au point 1.3.2 concerneront effectivement la gestion 2023. Mais il nous a semblé important de les poser déjà maintenant, tant de la gestion, à la fois du pourvoi des nouveaux postes que du remplacement des postes vacants est importante.

Dans sa réponse, la Municipalité nous reproche de ne pas avoir posé ces questions lors des rencontres de mars dernier. Nous pensions, peut-être un peu naïvement, que la machine était lancée et que les mises au concours allaient suivre rapidement. Nous les avons posées maintenant car, pour certains de ces postes, ça devient critique.

Si, le tableau fourni par la Municipalité est intéressant, c'est une réponse bien incomplète. Ainsi que nous le mentionnons dans notre rapport, il a parfois été nécessaire de remettre plusieurs fois l'ouvrage sur le métier pour obtenir des réponses satisfaisantes à nos questions. Nous ne manquerons donc pas de continuer pour l'examen de la gestion 2023.

Nous avons néanmoins, pu constater avec plaisir que le poste de chef de service « urbanisme, mobilité et environnement » a enfin été mis au concours, mais pour, au mieux, début octobre... Je répète donc la 2ème question, à savoir comment la période de transition est-elle organisée, sachant que le titulaire prend sa retraite au 30 septembre ?

Je reprends ici la remarque de la COFIN à la page 11 de son rapport sur les comptes : « Les dépenses d'investissement ne sont à ce jour simplement ; par choix, par manque d'opportunité ou de ressources humaines ». Certes, on a remplacé plusieurs postes subalternes. Même s'ils sont oh combien importants, n'est-ce pas mettre les priorités au mauvais endroit ? Une bonne partie des postes créés au budget 2023, votés en décembre 2022 n'a, 6 mois plus tard, toujours pas été mise au concours. Si notre service RH est à ce point surchargé, pourquoi ne pas externaliser une partie des engagements ? Il existe pléthore de « chasseurs de têtes » capable de nous trouver les perles rares.

Ce qui me fait rebondir en direction de la dernière question du rapport. S'il y a autant de postes à repourvoir (je ne parle pas ici des nouveaux postes) c'est que des collaborateurs quittent

notre administration. Qu'est-ce qui est ou peut être mis en place pour conserver ces connaissances et compétences ? Comment la période de transition est-elle organisée alors que le titulaire part à la retraite ? ».

Le Syndic Eric Küng explique qu'une discussion est engagée avec les collaboratrices/collaborateurs sur les raisons de leurs départs ou de leurs réorientations professionnelles. La question de savoir si le départ est lié à un dysfonctionnement est posée. Ensuite un délai est fixé de manière à ce que la transition de la connaissance puisse se faire avec son successeur parfois rapidement ; d'autres fois dans les 3 mois qui suivent. Des solutions sont à chaque fois trouvées pour transmettre ces connaissances.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan remercie **le Syndic** pour ce début de réponse. Toutefois, dans le cas du départ du chef du service de l'urbanisme et de la mobilité, son départ à la retraite est annoncé depuis plusieurs mois. Et l'annonce de la mise au concours du poste est parue ce jour dans la presse locale pour une entrée en service au mieux le jour du lendemain qui suit son départ officiel. En conséquence, il souhaite savoir comment est assurée la transmission dans ce cas précis.

Le Syndic Eric Küng répond que dans le cas de la transmission du poste du chef de l'urbanisme, la Municipalité a dû attendre la démission officielle. A partir de ce moment-là, la procédure de recrutement a été engagée pour trouver une solution de remplacement. Le départ de deux chefs de service a conduit à revoir l'organigramme pour une réorganisation vers six services. La Municipalité ne manquera pas de demander les renseignements au chef de l'urbanisme sortant pour ne pas perdre ces compétences après 20 ans d'activité. Déjà maintenant, il lui a demandé de mettre par écrit certains éléments.

La parole n'étant plus demandée. La Présidente clôture la discussion et propose de passer au vote.

La Présidente remercie la commission de gestion et son président ainsi que les 3 sous-commission pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2022,

Ouï le rapport de la commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Point 1 : d'accepter telle que présentée la gestion de l'exercice 2022 de la Commune de Payerne.

Point 2 : d'en donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé.

Point 3 : d'en donner décharge à la Commission de gestion.

Par vote électronique, le Conseil communal de Payerne a accepté le rapport de gestion 2022 à l'unanimité.

Point 4: Préavis 04/2023 : Révision des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

La Présidente appelle le Conseiller Bertrand Sauterel pour la lecture des conclusions de son rapport.

Elle ouvre la discussion ce sujet. La parole n'est pas demandée.

La Présidente précise que le vote est sur l'ensemble en bloc des statuts. De ce fait, l'application de l'article 91 du règlement du conseil ne rentre pas en application.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 04/2023 de la Municipalité du 3 mai 2023 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'accepter les statuts de l'ASIPE tels que présentés.

Par vote électronique, le Conseil communal de Payerne a accepté le préavis n° 04/2023 à l'unanimité.

Point 5: Préavis 06/2023 : Comptes 2022

La Conseillère Sarah Neuhaus lit les conclusions du rapport de la commission des finances et demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

La Présidente propose de passer à la lecture des comptes 2022. Elle ne citera que les têtes de chapitre à deux chiffres, chacune et chacun est invité à se manifester au moment où le point est cité.

Le Conseiller Xavier Prudhomme a une proposition pour la Municipalité concernant les impôts. Dans le rapport de gestion de l'année 2021, l'inquiétude au sujet de l'effet COVID et de la baisse des recettes fiscales des personnes physiques était déjà d'actualité. Pour 2022, il réitère son inquiétude par rapport au départ de contribuables de la Ville de Payerne et à la baisse des recettes fiscales des personnes physiques. Cela représente un quart des produits de la commune. De ce fait, il demande à la Municipalité de s'engager sur un délai pour remettre une analyse sur le manco des recettes fiscales des personnes physiques.

Le Syndic remercie le Conseiller Xavier Prudhomme d'avoir les mêmes inquiétudes que la Municipalité. Il est vrai que des inquiétudes avaient été exprimées au sujet des revenus

imposables en raison du COVID et de l'inflation. Le nombre de contribuables est toujours identiques selon les tableaux. Néanmoins, il est constaté une baisse de la consommation. Au sujet de l'analyse, la Municipalité essaiera de trouver une solution pour la fin de l'année 2023 et des réponses à ces questions. Il espère trouver les bons éléments pour démontrer que ce sont vraiment des éléments économiques extérieurs qui sont à l'origine de la baisse.

Le Conseiller Francis Collaud intervient au sujet des bâtiments. Selon ses souvenirs, la commune est propriétaire d'une dizaine voire d'une quinzaine de places de parcs souterraines à la Coulaz. Après consultation des documents comptables, il ne trouve pas de traces de ces actifs qui présente plusieurs centaines de milliers de francs ; ni des revenus. « *Où sont-ils ?* »

Le Syndic Eric Küng précise qu'il y a des revenus par rapport à ces places de stationnement ainsi que des charges pour l'entretien de l'îlot central. Une gérance est chargée de la gestion. Un décompte sera établi à fin septembre après l'assemblée générale. La Municipalité souhaite communiquer les résultats pour le prochain conseil communal.

Le Conseiller Francis Collaud prend note de cet élément. Par contre, il constate que cela fait plusieurs années que cette situation existe et qu'aucune information n'a été communiquée.

Le Syndic Eric Küng reconnaît l'imbroglio depuis le départ. La Municipalité va trouver une solution pour démêler ce système. Un décompte final sera présenté.

Le Conseiller Christian Gauthier intervient au sujet des routes, fonds de renouvellement et de rénovation, compte no 9281.4360 - Voirie : passerelles. En 2018, le Municipal des finances avait annoncé à la COFIN que le fonds sera utilisé dans le cadre de l'aménagement de la passerelle rive de la Broye. Cinq ans plus tard, il constate que ce fonds de Frs 58'065.60 existe encore. « *Quand et comment la Municipalité va utiliser ce fonds ?* »

Le Syndic Eric Küng mentionne que ce fonds sera utilisé dans le cadre du prochain préavis « passerelle des rames ». La passerelle doit être complètement rénovée et la provision sera utilisée.

Le Conseiller Roland Bucher a constaté un prélèvement sur provision pour boucler les comptes relatifs aux ordures ménagères. Le fonds affecté existant est très minime actuellement. « *Qu'est-il prévu pour le futur ? est-ce qu'il est prévu d'augmenter les taxes ? Pour modifier les taxes, il faut prévoir un certain temps* ». En conséquence, il est inquiet sur la situation au vu de l'urgence.

Le Municipal Jacques Henchoz comprend l'inquiétude à la lecture de ces chiffres et va essayer de rassurer pour que chacun passe un bel été. « *Une annonce est parue récemment dans les journaux spécialisés des marchés publics pour la recherche d'un futur partenaire en charge du ramassage des déchets ménagers. L'ouverture des enveloppes aura lieu le lendemain matin de la présente séance du conseil. En fonction du résultat de ce marché public, la Municipalité pourra prendre des décisions plus précises sur la suite à donner pour la tenue de ces comptes affectés* ».

Le Conseiller Roland Bucher intervient au sujet du centre sportif des rames, compte 4271.05 - location de salles. Il est ravi de constater que les recettes de Frs 81'750.- ont été largement supérieures au budget de Frs 30'600.-. « *Quelle en est la raison ?* »

Le Municipal Nicolas Schmid explique qu'il s'agit simplement de réservations et utilisations de la salle par des personnes tiers qui ont payé leurs locations.

Le Conseiller Alexandre Godel se réjouit de la hausse des recettes. Concernant les recettes de la sécurité publique au compte 4359 - ventes et prestations diverses, il observe un montant des encaissements de Frs 94'385.- ; bien plus élevé que celui budgété de Frs 60'000.-
« Quel est le détail de ces ventes et prestations diverses ? »

Le Municipal Edouard Noverraz explique que le montant de Frs 94'385.- est composé de Frs 400.- en lien avec les ventes de places de parcs, de numéros d'immeuble et inscription au Registre du commerce. Le montant de Frs 93'985.- représente les commandements de payer amenés par la Sécurité publique. L'Office des poursuites ristourne environ Frs 48.- pour les frais. La moyenne 2022 est de 2000 commandements. Au budget, la distribution de 1200 commandements de payer avait été prévue. Certes, une augmentation avait déjà été observée en 2021 (Frs 79'590.-). Actuellement, la Municipalité étudie l'éventualité d'augmenter effectivement dans le budget la part de ces encaissements. Néanmoins, la raison de l'augmentation des commandements de payer par année amenés à domicile suscitent des questionnements.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entier des comptes de la page 45.

Le Conseiller Roland Bucher intervient sur le point 2.2.8 services industriels, rapport de la commission des finances qui indique : « un versement à provision supplémentaire à hauteur de Frs. 189'759.92 a dû être fait pour avoir un équilibre de l'exercice, soit 152% par rapport au budget 2022 ». Il relève qu'il est important de savoir que les travaux futurs à prévoir dans les dix prochaines années représentent des montants importants d'investissement. Comme pour le fonds des ordures ménagères, il est constaté que le fonds de réserve n'est pas très élevé. *« Faut-il aussi s'attendre à une nouvelle réglementation sur l'eau ? »*

Le Municipal Jacques Henchoz s'est exprimé en ces termes : *« Oui ! et nous en avons parlé, si ma mémoire lors du dernier Conseil communal, et cela est relaté dans le PV. Effectivement, nous sommes comme pour les ordures en pleine analyse et réflexions. Nous viendrons le moment venu devant le Conseil avec des nouvelles clarifications de ces services. »*

Le Conseiller Bertrand Sauterel a demandé : *« est-ce que des règlements d'utilisation de fonds ont été établis afin de gérer les utilisations ? »*

Le Syndic Eric Küng : *« Il n'y a pas de règlements d'utilisation. Lors des investissements, le règlement d'utilisation et son axe sont décidés par la Municipalité soit partiellement, soit pour la totalité. »*

Le Conseiller Roland Bucher fait part de son étonnement : *« En l'absence de règlements de fonds (en l'occurrence le conseil ne sait pas comment et à quel moment les fonds vont être utilisés), pour quelles raisons la COFIN n'a pas été consultée ? »*

Le Syndic Eric Küng est surpris de cette remarque. Il en a parlé directement avec **la Présidente de la COFIN** pour lui communiquer la manière dont les fonds allaient être répartis. Il souhaitait que **la Présidente** transmette à l'entier de la COFIN la proposition municipale.

La **Conseillère Sarah Neuhaus** confirme qu'une discussion a eu lieu avec le Syndic. Toutefois, les années précédentes, une discussion avait lieu avec l'ensemble de la COFIN au sujet de la proposition municipale de répartition du bénéfice. Cette année, la répartition déjà décidée a été présentée à la **Conseillère Sarah Neuhaus** sans que des questions ne soient posées à ce sujet.

Le **Conseiller Lionel Voinçon** apporte quelques éléments de réponse complémentaire en lien avec la question du **Conseiller Xavier Prudhomme** au sujet de la baisse des recettes fiscales.

- 1) *« Il y a une inertie dans la taxation fiscale des contribuables. Par conséquent, il y a un effet de latence qui engendre un décalage de 2 à 3 ans dans les chiffres ce qui peut impliquer une variation dans les recettes fiscales des personnes physiques.*
- 2) *Il y a aussi un effet de latence suite à la dernière diminution du point d'impôts de 75 à 73 points décidée en 2020. La variation se constate en général après trois ans. Actuellement, la commune est en train de subir cet effet.*
- 3) *L'impôt cantonal de base est déterminé par l'Administration cantonale. Comme chacun a pu le constater, le Grand Conseil avec le Conseil d'État ont rajouté ces dernières années de nombreuses possibilités de déductions ; notamment pour les assurances-maladies qui n'ont cessé d'augmenter dès lors. Potentiellement, il s'agit d'un élément à prendre en compte en lien avec la diminution des revenus des personnes physiques.*
- 4) *Le plus important à mes yeux est de se baser sur le montant de la valeur du point d'impôts ; indicateur le plus réaliste qui démontre le montant qu'il est possible de dégager en cas d'un prélèvement supplémentaire à Payerne. Cet élément a démontré lors de la discussion du préavis 20/2022 que la valeur du point d'impôts a été relativement stable lors de ces cinq à dix dernières années. »*

En conclusion, le **Conseiller Lionel Voinçon** est bien moins inquiet que la Municipalité à cet égard et rejoint l'analyse de la commission des finances qui est très positive sur l'état des finances communales. Il espère que les éléments exposés présentement seront pris en compte lors de l'analyse qui avait déjà été promise l'année précédente.

Le **Syndic** remercie le **Conseiller Lionel Voinçon** pour cette analyse pertinente. Comme discuté l'année dernière, un sondage sur la raison de leurs venues à Payerne a été effectué auprès des nouveaux habitants. Deux réponses lui ont été communiquées. Il souhaite trouver un autre système pour inciter les gens à répondre. En tous les cas, le Syndic confirme que le taux d'impôts fait partie de la réflexion.

La parole n'est plus demandée.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 06/2023 de la Municipalité du 10 mai 2023 ;
- Ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes 2022 et d'en donner décharges aux organes responsables.

Par vote électronique, le Conseil Communal de Payerne a accepté le préavis n° 06/2023 par 50 oui, 1 non, 2 abstentions.

La Présidente remercie Monsieur le Boursier Monsieur Bernard Moreillon qu'elle félicite pour les années de travail sous les vifs applaudissements de l'assemblée.

Point 6 : Election du bureau du Conseil communal pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil communal, ledit conseil nomme chaque année en son sein, pour la période allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante : un président, un premier et un deuxième vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Il rappelle encore qu'un tournus a été établi en début de législature entre les partis et il part du principe que ce tournus sera respecté.

La Présidente rappelle l'article 13, alinéa 3 du Règlement du Conseil communal qui stipule que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut être faite tacitement. Cas échéant, mention est faite au procès-verbal.

Le Conseiller Philippe Savary trouve judicieux de voter à bulletins individuels secrets pour la nomination du Président et du 1er Vice-Président. *« Cette manière de faire donnerait une valeur valorisante à ses fonctions très importantes ».*

Par vote électronique, la proposition a été refusée par 42 non, 9 oui et 2 abstentions.

La Présidente passe à l'élection du Président pour l'année 2023/2024 et donne la parole au **Conseiller Nicolas Gelmi**, représentant des VertsLibéraux, pour la présentation de son candidat, **le Conseiller Bertrand Sauterel**. Né à Payerne, 37 ans, titulaire d'un master d'architecture à l'EPFL, il exerce dans son propre bureau à Payerne depuis 2014. Au Conseil communal depuis 2021, il est aussi Président de la section Broye-Vully des VertsLibéraux et à ce titre membre du comité directeur cantonal. Hors-politique, Il est actif comme membre d'associations culturelles locales dont l'association pour la restauration de l'Abbatiale, le Poulpe et d'autres.

Aucun autre candidat n'étant présenté, en vertu de l'article 13 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, la Présidente déclare **le Conseiller Bertrand Sauterel** élu tacitement Président du Conseil communal de Payerne pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et lui demande si elle accepte son élection.

C'est avec grand plaisir que **le Conseiller Bertrand Sauterel** accepte son élection et remercie le Conseil de la confiance témoignée. Une salve d'applaudissement et les félicitations de **la Présidente** ponctuent cette élection.

Pour l'élection du premier vice-président, **la Présidente** passe la parole au représentant du groupe PLR, **Monsieur Alexandre Godel**, pour la présentation de son candidat, **le Conseiller Lionel Voinçon**.

Âgé de 29 ans, il réside à Payerne depuis 2007 et siège au conseil communal depuis 2015. Il dispose d'une formation de juriste et travaille actuellement auprès d'un parti politique suisse à Berne en tant que collaborateur.

Aucun autre candidat n'étant présenté, en vertu de l'article 13 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, **la Présidente** déclare **le Conseiller Lionel Voinçon** élu tacitement le vice-

président du Conseil communal de Payerne pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et lui demande s'il accepte son élection.

Le Conseiller Lionel Voinçon remercie le Conseil de sa confiance et accepte sa nomination.

S'ensuit les applaudissements du Conseil et les félicitations de **la Présidente**.

Pour l'élection du second vice-président, **la Présidente** poursuit en demandant à la représentante du groupe UDC, **la Conseillère Sandra Savary**, de présenter son candidat, **le Conseiller Alexander Berchtold**.

Il a grandi et a fait toute sa scolarité à Payerne. Ensuite, il est allé au GYB. Actuellement, il est à l'Université de Fribourg pour faire un Master en économie. Comme hobby, il est membre du club d'échecs.

Aucun autre candidat n'étant présenté, en vertu de l'article 13 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, **la Présidente** déclare **le Conseiller Alexander Berchtold** élu tacitement vice-président du Conseil communal de Payerne pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et lui demande s'il accepte son élection.

La Présidente passe la parole à **la Conseillère Catarina Pina** pour la présentation de son candidat. Le PSIP a la joie de présenter comme scrutateur **le Conseiller Joao Carlos Sa**.

Le Conseiller Lionel Voinçon prend la parole pour présenter son candidat au nom du PLR, **Le Conseiller Marcel Savary** comme poste de scrutateur.

Selon le principe appliqué, aucun autre candidat n'étant présenté, en vertu de l'article 13 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, la Présidente déclare **les Conseillers Joao Carlos Sa** et **Marcel Savary** élus tacitement scrutateurs suppléants du Conseil communal de Payerne pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et leur demande de confirmer leur élections.

Les Conseillers Joao Carlos Sa et **Marcel Savary** acceptent leurs nominations sous les applaudissements de l'assemblée.

La Présidente poursuit par la nomination des scrutateurs suppléants en demandant aux représentants de groupe de présenter leur candidat.

La Présidente passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**, représentant du groupe PLR, pour la présentation de son candidat **le Conseiller Quentin Guisolan**.

La Présidente passe la parole à **la Conseillère Sandra Savary**, représentante du groupe UDC, pour la présentation de sa candidate **la Conseillère Malgorzata Binggeli**.

Selon le principe appliqué, aucun autre candidat n'étant présenté, en vertu de l'article 13 alinéa 3 du règlement du Conseil communal, **la Présidente** déclare **la Conseillère Malgorzata Binggeli** et **le Conseiller Quentin Guisolan** élus tacitement scrutateurs suppléants du Conseil communal de Payerne pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et leur demande de confirmer leur nomination.

La **Conseillère Malgorzata Binggeli** et le **Conseiller Quentin Guisolan** acceptent leur nomination.

Félicitations de la **Présidente** et applaudissements du Conseil corroborent cette double élection.

Point 7 : Divers

Le Conseiller Alexandre Godel s'est exprimé en ces termes : « *En qualité de membre du Conseil Intercommunal de l'ASIPE et de sa commission gestion-finance, j'ai le plaisir de vous faire un bref compte-rendu de la dernière séance du Conseil intercommunal qui s'est déroulé le 25 mai dernier à Grandcour. Lors de cette séance, les points suivants ont été traités :*

- *Election du bureau du conseil et de la COGES pour 2023-2024,*
- *Le bureau du conseil intercommunal a été réélu tacitement.*

Chaque année un membre de la COGES cède sa place à l'un des suppléants, sur le principe des tournus entre communes représentées. Cette année, c'est moi-même qui suis sortant et qui laisse ma place à Dominique Gilliland, suppléante actuelle. Un nouveau membre suppléant a été élu, en la personne de M. Quentin Guisolan. »

Préavis 2/23

Après la lecture du rapport de la commission gestion-finance, les comptes 2022 ont été acceptés tels que présentés. De manière générale, le budget a été tenu, puisque l'exercice se termine avec des charges inférieures au budget pour un montant de Frs 96'954.60. Cependant, autant pour le primaire, le secondaire et les UAPE, les coûts par habitants et par élève augmentent. A ce propos, la COGES a émis le vœu de porter une attention particulière à ces augmentations, principalement dans les domaines de l'administration générale et des bâtiments.

Quant au rapport de gestion 2022, les principaux sujets traités portaient sur la clôture du préavis du nouveau bâtiment des Rammes, la bibliothèque scolaire et les transports scolaires. Ce rapport a été accepté avec bien entendu quelques vœux émis par la commission de gestion-finance, vœux dont vous trouverez tous les détails dans le rapport de la commission de gestion. La commission de gestion-finance remercie les membres du CODIR et les parties prenantes à ce rapport pour l'établissement des comptes et le rapport de gestion 2022. »

Le Conseiller Roland Bucher intervient concernant la nouvelle mise en place expérimentale de la simulation sur le chemin de l'Aérologie. « *Qui a décidé des concours et de leurs mises en place ? Y-a-t-il eu des consultations des différents riverains ? quels seront les critères d'évaluation pour décider dans une année si cette structure sera préservée, changée, ou enlevée ? »*

Le Municipal Jacques Henchoz s'est exprimé en ces termes : « *Oui. Cette procédure du Chemin de l'Aérologie ne date pas de hier. Le 15 mai dernier, un citoyen de quartier, pas forcément très heureux, est venu m'apporter une lettre datant de décembre 2004 adressée à la Municipalité demandant de faire quelque chose pour ce chemin. Il me disait de manière assez ferme. Elle n'a rien fait ! et bien nous avons fait quelque chose et nous avons pris contact avec les habitants de ce quartier. Vous avez trente habitants et trente idées. Nous avons ensuite pris contact avec la DGMR qui avait une position très radicale : fermer ce chemin. Il ne correspond pas à la circulation d'aujourd'hui. Nous avons donc négocié avec ce service et après consultation nous avons mise à l'enquête la signalisation qui a été mise en place. Durant la mise à l'enquête, certaines personnes ont pris contact avec nous. Finalement aucune*

opposition a été faite donc nous avons pu mettre en place cette signalisation pour une année. J'amène quand même un bémol dans cette affaire. Nous avons écrit aux citoyens alors que la signalisation était posée. Il est vrai que le courrier s'il était arrivé avant la pose de la signalisation eu été plus heureux. Nous continuerons bien entendu les contrôles. Nous avons un appareil, absolument magnifique, pour le comptage qui nous permet d'avoir des informations très précises. Dans une année, nous prendrons la décision définitive ou complémentaire. J'accompagnerai dans cette démarche mes collègues de la Municipalité mais surtout ma collègue Madame Monique Picinali. Puisque vous l'avez dans la nouvelle organisation, la mobilité quitte Henchoz ! »

Le Conseiller Adrian Kocher est ravi d'entendre que ces éléments seront mesurés. Certes, la lettre n'est pas arrivée tout de suite. Une position assez ferme dans le courrier, qui l'étonne, selon laquelle le retour à la circulation bidirectionnelle n'est pas probable dans la situation actuelle. Il est ravi de savoir que la Municipalité connaît déjà le résultat de l'étude qui va suivre !

Le Municipal Jacques Henchoz répond que la DGMR ne permette pas une circulation bidirectionnelle.

Le Syndic Eric Küng remercie le Conseil pour la votation des comptes qui ont été acceptés à une large majorité et il remercie aussi la Présidente pour son année magnifique qui a été l'occasion de partager quelques idées. Il remercie aussi le boursier communal qui après 21 ans de bons et de loyaux services à la Commune de Payerne a rendu ses derniers comptes cette année. Il a été applaudi par l'assemblée et la Municipalité le félicite vraiment pour tout ce qu'il a fait et son travail accompli.

Le Municipal Nicolas Schmid revient sur l'intervention du dernier Conseil relatif au Café du Marché. La Municipalité s'est concertée et ai consciente des potentielles améliorations et reste en contact avec les tenancières pour aller dans ce sens-là.

La Présidente le remercie la parole est à qui veut la prendre.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente conclut par un discours *« Je vais avant de clôturer cette dernière année, vous dire quelques mots. Eh oui, cela fait déjà une année que vous m'aviez nommée comme Présidente au Conseil du 16 juin 2022. Je voulais profiter de vous remercier, vous chaque conseiller pour votre investissement et vous, La Municipalité pour le climat de travail lors de cette année.*

Chaque mercredi avant le Conseil, le Bureau du Conseil s'est réuni. Merci à eux pour leur implication et leur transparence. Nous avons eu une excellente collaboration.

En plus du rôle de Présidente du Conseil, il y a celui de responsable du Bureau électoral. Je remercie les personnes qui se sont mises à disposition pour le dépouillement et un merci particulier à mon secrétaire, Lionel Voinçon, pour sa bonne collaboration et son professionnalisme dans cette tâche.

Du moment que je suis dans les remerciements, je profite de remercier mon époux et ma famille qui ont su m'épauler et me soutenir durant cette année « marathon ». Merci à mon Chris pour son soutien sans faille.

J'ai eu un plaisir fou à siéger sur le perchoir et je suis contente de rejoindre les rangs et de céder la clochette au futur président Bertrand Sauterel. Je profite de te souhaiter tout le meilleur dans cette fonction qui est prenante, mais très riche et intense. »

A 20h56, la Présidente lève la séance du Conseil communal et le **Syndic Eric Küng** invite l'assemblée à un apéritif offert par la Municipalité au Café du Marché.

La Présidente



Aurélie Meylan



La Secrétaire (suppléante)



Florie Leka

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil



ANNEXE 1

Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

A la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 31 mai 2023

Concerne : Le remplacement de madame Carole Marmy à la commission des finances, démissionnaire.

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter madame Laura Macchia en qualité de membre de la commission des finances.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP



Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

ANNEXE 2

A la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 31 mai 2023

Concerne : Le remplacement de Mme Carina Silva, démissionnaire.

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter monsieur Roberto Malbran en qualité de membre du conseil communal.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

Email 1er juin 2023

Carina Silva
Impasse des Iris 13
1530 Payerne

ANNEXE 3

Conseil communal
Hôtel de Ville
1530 PAYERNE

Chère présidente,

C'est avec regret que je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de membre du conseil communal et de la commission de naturalisation à compter du 31 mai 2023.

Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais elle est motivée par mon déménagement de commune et professionnelle. Je tiens à vous remercier pour l'opportunité qui m'a été donnée de servir la communauté et de travailler en collaboration avec mes collègues.

Au cours de mon mandat, j'ai eu la chance de participer à de nombreux projets et initiatives qui ont contribué au développement de notre ville et de notre communauté. Cependant, j'estime que le moment est venu pour moi de passer à autre chose et de me concentrer sur d'autres aspects de ma vie professionnelle et personnelle.

Je m'engage à assurer une transition en douceur en collaborant avec mes collègues pour qu'ils puissent continuer à travailler efficacement et à contribuer au conseil communal et à la commission de naturalisation.

Je tiens à remercier également l'ensemble des membres du conseil communal et la commission de naturalisation pour leur collaboration fructueuse et leurs contributions à notre ville.

Je souhaite tout le succès et la prospérité à la ville, au conseil communal et à la commission de naturalisation dans leurs futurs projets.

Veuillez agréer, Chère présidente, Madame Aurélie Meylan, l'expression de mes salutations distinguées.

De Almeida Silva Carina



ANNEXE 4

Vers-chez-Perrin, le 5.Juin.2023

Savary Philippe
Corges 23
1551 Vers chez Perrin

Madame La Présidente du
Conseil Communal
Aurélie Meylan
Rue de Savoie 1
Case Postal 112
1530 Payerne

Concerne : Démission des commissions permanentes.

Madame la Présidente,

Par ce courrier, je vous annonce ma démission pour le 30 juin, des 2 commissions permanentes dans lesquelles je siégeais, à savoir la commission de gestion et au conseil intercommunal de l'AIEPV. Je l'avais déjà annoncé en 2021 que je n'irais pas au terme de cette législature. J'ai eu un énorme plaisir à travailler dans ces 2 commissions, qui sont fortes intéressantes.

Comme cela, les personnes qui me succéderont pourront exercer leur mandat au début de l'année politique.

Recevez Madame la présidente, mes salutations respectueuses.

Savary Philippe



Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

ANNEXE 5

A la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2023

Concerne : Le remplacement de monsieur Philippe Savary à la commission de gestion, démissionnaire.

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter madame Catia Pires Vieira en qualité de membre de la commission de gestion.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP



Parti des Socialistes et Indépendants Payennais

Roberto Malbran

Liste de parrainage pour...

N°	Nom(s)	Pénam(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser vide)
1	Pina	Catania	20.09.88	Payenne	Enseignant	Les Sorbiers 1530 Payenne		
2	Schmid	Nicolas	22.08.90	Payenne	Indépendant	Impasse du Puits 5		
3	Grognoz	Serge	24.03.56	Police - Pith	Retraité	Bergeme 11 1520 Payenne		
4	Vuong	Eme	10.08.57	Hochdorf	Retraité	Les Jumeaux 16 1530 Payenne		
5	Pires Vieira	Catia	11.09.97	Brage	Etudiante	Av. Général Jamin 10A, 1530 Payenne	Catia Vieira	
6	SIA	Joaq CARLOS	23.07.59	AVENCHES	MAGASINIER	ROE JOUHMONT, 13 1530 PAYENNE		
7	Maccchia	Laura	25.06.83	Payenne	Assistante	Raste de Hecand 1530 Payenne		
8	Savary	Philippe	11.10.1955	Payenne	Retraité	Corgis 23 1551 Muscherlain		
9	PEONOU	SERGIEN	23/11/1975	Vellhers	Quotidien	Palmer 16		
10	Bi-divile	Anais	08/10/1995	Vallée de Vallée de	étudiante HECS	Rue de Fontaines 1530 Payenne		